



Département du Rhône
Commune de Montrottier

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 5 FEVRIER 2024

Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation : 15 janvier 2024.

- Intervention de M. PICOLET, Alternant chargé de la mise en place du covoiturage solidaire - CCMDL.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Adoption du dernier procès-verbal,
- Bilan du budget de l'année N-1 en vue de la préparation du budget de l'année N,
- Vote pour la participation du CCAS au tarif des repas partagés,
- Réflexion sur les aides sociales pour les moins de 16 ans,
- Demandes d'aides sociales,
- Questions diverses,
- Axes de réflexion sur d'autres actions du CCAS (Restos du cœur, Téléthon...).

Ouverture de séance : 18h45.

Quorum atteint :

Délibération n°CCAS-2024-01 : En exercice : 10 / Présents : 8 / Votants : 8.

Etaient présents : Michel GOUGET, Bernard BOUCHET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Madeleine POLLET, Michel SECOND, Brigitte SECOND.

Membres absents excusés : Karine LEGRAIN, Abderrahman YAACOULI.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 : Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

Monsieur le Président propose au CCAS :

- Le retrait d'un point inscrit à l'ordre du jour : Demandes d'aides sociales.

La proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité.

Intervention de M. PICOLET, Alternant au service Mobilité de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

La CCMDL envisage de proposer un covoiturage solidaire qui mettrait en rapport des conducteurs potentiels et des personnes ayant besoin de se déplacer dans les communes environnantes.

M. PICOLET présente le projet aux différents CCAS du territoire afin de recenser les besoins des citoyens dans les communes des Monts du Lyonnais et d'étudier comment mettre en place et faire vivre ce covoiturage solidaire.

Nous serons informés au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

Bilan du budget 2023.

En ce qui concerne les recettes, remercions toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de faire des dons en faveur du CCAS.

Le bilan au 31 décembre 2023 indique que les dépenses ont été maîtrisées. Des premiers échanges ont permis de voir quels pourraient être les montants à envisager pour l'année qui débute.

Le détail de ce budget 2023, ainsi que le budget prévisionnel de 2024, seront soumis au vote, lors de la prochaine réunion du CCAS au mois d'avril prochain.

Délibération n°CCAS-2024-01

Participation financière du CCAS aux repas partagés.

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS que l'organisation des repas partagés le 3^{ème} mardi de chaque mois au foyer rural permet de réunir les personnes isolées de la commune, quel que soit leur âge.

La participation du CCAS aux repas partagés a permis de servir 370 repas en 2023.

Monsieur le Président propose que le CCAS renouvelle sa participation financière en 2024 à hauteur de 3 euros par repas et par personne.

Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPOUVE** le renouvellement de la participation financière du CCAS aux repas partagés à hauteur de 3 euros par repas et par personne en 2024,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024 du CCAS au compte 60623.

Réflexion sur les aides sociales pour les moins de 16 ans.

En ce qui concerne les activités culturelles et /ou sportives des jeunes de moins de 16 ans, en 2023 le CCAS a participé à l'activité de 4 enfants ; et de 2 enfants pour les journées en centre d'accueil.

Une modification des quotients familiaux pourra être proposée au budget 2024 afin de pouvoir aider plus de familles dès la rentrée de septembre 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Une personne en situation de handicap ayant quitté la commune, le don prévu pour elle par le CCAS en fin d'année 2023 sera remis à l'association organisant le Trail des Meuh 2024.

Une association basée sur une commune environnante souhaite assister à une réunion du CCAS de Montrottier. La personne responsable sera contactée afin de connaître les attentes de cette association.

Rappel : l'association Solidaire-Aidants propose à Duerne dès début avril 2024 une colocation pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Axes de réflexion sur des actions ponctuelles du CCAS à destination d'organisations à but humanitaire : ce thème pourra être à nouveau abordé lors de prochaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le jeudi 4 avril 2024 à 18h00.

Le 13 février 2024,

Le Président,
Michel GOUGET



La secrétaire de séance,
Lydie LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lydie LAURENT', is written below the name.

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : 08/04/2024

Affiché le : 08/04/2024 .

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 5 FEVRIER 2024

Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

Néant

Michel Gouget,
Président du CCAS



Tel : 04 74 70 13 07 - Mail : mairie@montrottier.fr